

Conditions de participation Prix Acier Student Award – PASA 2024

PRIX D'ENCOURAGEMENT ARCHITECTURE ET GÉNIE CIVIL

Le Prix Acier Student Award (PASA) est décerné par le Centre suisse de la construction en acier (SZS) en coopération avec metal.suisse. Il récompense des travaux exceptionnels réalisés dans le cadre des études de bachelor ou de master et qui se distinguent par leur qualité architecturale, leur performance technique ou leur efficacité en termes de ressources de l'acier en tant que matériau de construction prépondérant.

L'attribution du PASA soutient la promotion d'un mode de construction durable et tourné vers l'avenir.

Chaque soumissionnaire est récompensé par un abonnement annuel à la revue spécialisée **steeldoc**.

Prix et classement

Le PASA 2024 est doté de prix en espèces d'un montant total de **CHF 7'500.-**. Trois prix, le cas échéant deux mentions et un prix du public seront décernés.

- 1^{er} prix CHF 3'000.- | 2^e prix CHF 2'000.- | 3^e prix CHF 1'000.-
- Mention CHF 500.- chacune
- Prix du public CHF 500.-

Les travaux primés seront publiés dans les médias imprimés et en ligne du SZS, de metal.suisse et des organisations partenaires.

Droit de participation

Tous les étudiant:es en architecture et en génie civil inscrits dans une haute école suisse entre les semestres de printemps 2022 inclus 2024 peuvent participer au PASA 2024. Les travaux de semestre, de bachelor ou de master réalisés durant cette période peuvent être présentés. Chaque participant:e ne peut soumettre **qu'un** seul projet. L'évaluation se fait sur la base de plans, de rapports techniques et de visualisations. Une condition préalable est que **l'acier** soit utilisé pour la structure porteuse ou une autre partie déterminante de l'ouvrage.

Soumission

La soumission des contributions au concours se fait par voie postale **et** par voie électronique via e-mail. Les grands sets de données de plus de 10 MB doivent être soumis via l'une des solutions courantes de partage de fichiers sets. La participation est gratuite.

- **Adresse postale** : Stahlbau Zentrum Schweiz | PASA | Seestrasse 105 | 8002 Zürich
- **Courriel** : publi@szs.ch
Objet : PASA 2024, prénom et nom
- **Clôture des candidatures** : le **21 août 2024, 16h00** (format papier **et** numérique)
La remise des travaux en temps voulu incombe aux participant:es.



Documentation requise

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Un format paysage DIN-A0, sur support papier **et** numérique en document PDF, avec un résumé graphique du travail soumis.
- Une page DIN-A4, sur support papier **et** numérique en document PDF, comme résumé avec des indications structurales et un texte descriptif concis.
- Diplôme ou attestation d'études
- Un extrait du travail de semestre, de bachelor ou de master de 30 pages maximum, imprimé (format A3 ou A4) **et** en document PDF, comme preuve du travail étudiant, incluant la notation ou une attestation récente de remise.
- Si disponible : Visualisations, rapport technique ou autre, sur 20 pages maximum ; visualisations sous forme numérique, par exemple film, d'une durée maximale de 15 secondes.
- Les codes QR peuvent être générés et présentés comme moyen de présentation supplémentaire. De même, le contenu est limité à une durée maximale de 15 secondes.

Évaluation

Les travaux soumis sont évalués par un jury d'expert:es indépendant:es convoqué par le SZS. Le jury se réunit à huis clos et peut en outre procéder à une sélection de travaux (shortlist). Cette shortlist sera publiée sur le site web du SZS-PASA et servira pour une évaluation en ligne du 5 au 17 septembre 2024 en vue de l'attribution d'un Prix du public.

Les décisions sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

La notification des finalistes et des participants à la shortlist se fera par e-mail après l'évaluation du jury et l'annonce des gagnants aura lieu lors de la remise des prix le **19 septembre 2024** à la Schweizer Baumuster-Centrale Zürich.

Jury

Alain Nussbaumer *Président du jury*

Prof. Dr. ing.dipl. EPF/SIA

Alain Nussbaumer est professeur de construction en acier à l'EPFL et est rattaché au RESSLAB.

Friederike Kluge

Arch. ing. dipl. BSA/SIA

Friederike Kluge est professeure d'architecture à la FHNW et copropriétaire d'Alma Maki Architektur.

Dalila Chebbi

Arch. dipl. EPF/SIA

Dalila Chebbi est la propriétaire de Chebbi Thomet Bucher Architectes SA.

Julia Hemmerling

Arch. MSc EPF/SIA

Julia Hemmerling est co-directrice générale de la société Atelier Ehrenklau Hemmerling Sàrl et travaille dans la recherche dans la construction durable et numérisation à l'Institut Digitales Bauen, FHNW, est active dans ce domaine. En 2015, elle a remporté le PASA.

Clementine Hegner-van Rooden

Ing. dipl. EPF/Journaliste spécial. BR

Clementine Hegner-van Rooden est journaliste indépendante spécialisée, directrice de la Gesellschaft für de l'ingénierie, publiciste dans le domaine de l'ingénierie et correspondante chez TEC21.

Martina Wuest

Arch. MSc EPF

Martina Wuest est chargée de cours à la ZHAW, «GKE Grundlagen Konstruktives Entwerfen» et propriétaire d'idArchitekt.innen SIA AG.

Noélie Ernst-Sénéclauze

Arch. dipl. EPF

Noélie Ernst-Sénéclauze est la propriétaire et directrice du bureau d'architecture Noélie Sénéclauze. Elle est également responsable d'atelier chez le Prof. A. Deplazes à l'ETH Zürich.

Légalement

Il est entendu que les participant:es sont en possession des droits d'auteur illimités sur tous les documents remis ou qu'ils ont l'autorisation de publier les documents et les images. En participant au concours, le/la participant:e donne son accord pour qu'en cas de classement, les documents et images remis servent au SZS, metal.suisse et aux partenaires à des fins de rapport et d'utilisation autre, en mentionnant les droits d'auteur.

Le/la participant:e donne son consentement pour d'éventuels autres tournages ou photos des travaux primés. Aucun paiement ou remboursement des frais ne sera accordé dans ce cadre. Les participant:es sont personnellement responsables du respect des droits d'auteur relatifs à leur travail et garantissent que leur participation et la publication des documents ainsi que des résultats n'enfreignent pas les droits de tiers. De par sa signature sur le formulaire d'inscription, le/la participant:e marque son accord formel avec les conditions de participation.

Le SZS et metal.suisse souhaitent plein succès aux participant:es.

Avec le soutien de